

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
en séance publique du 30 mars 2017

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Bérénice DEGIORGI, Françoise MONTAT, Olivier SATET, Alain NIETO, Nathalie VIOSSAT.

Absents excusés : Michel SANCHEZ pouvoir à Patrice POMMARET, Christophe DELAY pouvoir à Christophe CHANTRE, Ingrid DALLARD pouvoir à Marcelle DEYRES, Sophie CHASTELLIÈRE pouvoir à Françoise MONTAT.

Secrétaire de séance : Marcelle DEYRES

DÉLIBÉRATIONS

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 février 2017, est approuvé à l'unanimité.

1) Budget communal : vote du compte administratif 2016

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont comptabilisés dans un document dit compte administratif, établi par le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente une analyse détaillée et commentée des réalisations 2016 des principaux comptes budgétaires, en dépenses et en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement.

Conformément à la réglementation, monsieur le maire quitte la séance.

Monsieur Chantepy préside la séance et soumet au vote le compte administratif 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2016 du budget communal, conforme en tous points avec le compte de gestion 2016 du receveur municipal, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 045 037,02 €

Recettes : 1 208 235,94 €

Résultat de l'exercice (excédent) : 163 198,92 €

Excédent de 2015 reporté : 145 625,51 €

Résultat de clôture (excédent) : 308 824,43 €

Restes à réaliser : Néant

Section d'investissement

Dépenses : 723 117,14 €

Recettes : 913 871,37 €

Résultat de l'exercice (excédent) : 190 754,23 €

Déficit de 2015 reporté : 221 223,17 €

Résultat de clôture (déficit) : 30 468,94 €

Restes à réaliser

Dépenses : 242 800,00 €

Recettes : 242 800,00 €

Mme Viossat remercie M. Chantepy pour la qualité de tenue et de présentation des comptes de la commune.

2) Budget communal : vote du compte de gestion 2016

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont approuvés par le vote de deux documents : le compte de gestion du receveur municipal comptable public du Trésor, et le compte administratif établi par le maire ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le receveur municipal comptable du Trésor public.

Monsieur Chantepy soumet au vote le compte de gestion 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

approuve le compte de gestion de l'exercice 2016, qui concorde en tous points avec le compte administratif du Maire, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

dépenses :	1 045 037,02 €
recettes :	1 208 235,94 €
résultat de l'exercice (excédent) :	163 198,92 €
excédent de 2015 reporté :	145 625,51 €
résultat de clôture (excédent) :	308 824,43 €

Section d'investissement

dépenses :	723 117,14 €
recettes :	913 871,37 €
résultat de l'exercice (excédent) :	190 754,23 €
déficit de 2015 reporté :	221 223,17 €
résultat de clôture (déficit) :	30 468,94 €

3) Budget communal - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Monsieur Chantepy propose : l'adoption de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016, avec les inscriptions au Budget Primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

1) Considérant l'excédent de fonctionnement, résultant de la présentation et de l'adoption du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016,

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) Arrête et affecte les résultats définitifs comme indiqués ci-dessous,

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 045 037,02	1 208 235,94	723 117,14	913 871,37	1 768 154,16	2 122 107,31
Résultats de l'exercice		163 198,92		190 754,23		353 953,15
Résultats reportés		145 625,51	221 223,17		75 597,66	
Résultats de clôture		308 824,43	30 468,94			278 355,49
LIBELLÉS			Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent		
Déficit ou excédent de financement d'investissement			30 468,94			
Restes à réaliser			242 800,00	242 800,00		
Déficit ou excédent de financement sur restes à réaliser						
Besoin total de financement d'investissement			30 468,94			
Déficit d'investissement reporté au compte 001 du BP 2017			30 468,94			
Excédent de fonctionnement affecté au compte 1068 du BP 2017				30 468,94		
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du BP 2017				278 355,49		

4) Fiscalité directe locale – Fixation des taux d'imposition communaux en 2017

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Après examen en commission des finances, il est proposé une augmentation de l'ordre de 0,5% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, le taux de la taxe sur le foncier non bâti restant inchangé.

Cette augmentation légère vise à compenser la baisse de nos bases et des dotations de l'État.

Monsieur le Maire soumet au vote la fixation des taux d'imposition communaux en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2331-3 relatif aux recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget de la commune,

Vu l'état 1259 COM, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 et relatif à la notification aux services fiscaux des taux d'imposition des taxes directes locales,

Considérant les résultats budgétaires de l'exercice 2016,

Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

Décide de fixer en 2017 les taux d'imposition communaux des taxes sur les ménages comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,76 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,62 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 59,68 %

5) Budget communal - vote du budget primitif 2017

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances : présente le budget primitif de l'exercice 2017 élaboré avec la commission des finances.

Monsieur Chantepy propose : l'adoption du budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif de la commune pour l'année 2017, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de :

- section de fonctionnement : **1 294 570 €**
- section d'investissement : **1 516 000 €**

- **Charge** le Maire de prendre toutes dispositions s'y rapportant.

M. le maire ainsi que l'adjoint M. Audemard, remercient l'adjoint aux finances et le secrétaire de mairie pour le travail de présentation des finances communales.

6) Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite du renouvellement et de l'installation du conseil municipal en mars 2014, le conseil municipal a fixé le montant brut mensuel des indemnités de fonction du maire et des adjoints, selon le barème légal qui fixe un montant maximum par fonction et par tranche de population communale.

Le montant de l'indemnité correspond à un pourcentage du traitement le plus élevé de la fonction publique lequel correspondait en 2014 à l'indice brut 1015.

Ce dernier ayant été revalorisé au 1^{er} janvier 2017 (indice brut 1022), il convient d'actualiser la délibération n°14-22 du conseil municipal du 16 avril 2014 fixant les indemnités susdites.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L.2123-24-1 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours et seront chaque année reconduits jusqu'au terme de la mandature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité sauf 1 abstention,

1) fixe à partir du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, en % de l'indice brut terminal des traitements de la fonction publique, comme suit :

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Taux retenu</u>	<u>Taux maximum légal</u>
Maire	37%	43%
1 ^{er} adjoint	16,5%	16,5%
2 ^{ème} adjoint	16,5%	16,5%
3 ^{ème} adjoint	11%	16,5%
4 ^{ème} adjoint	11%	16,5%
5 ^{ème} adjoint	11%	16,5%

2) **Précise** que la présente délibération reprend les mêmes taux adoptés par la délibération n°14-22 du conseil municipal du 16 avril portant sur le même objet, et qu'elle remplace cette dernière.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Cabine téléphonique

Dans le cadre de la suppression par Orange de toutes les cabines téléphoniques, monsieur le maire propose de conserver la cabine située à côté de l'école élémentaire et de la transformer en « cabine à dons ». Pour sa rénovation et décoration un appel à projets sera lancé par la mairie.

2) Remerciements et don pour la commune

Monsieur le maire procède à la lecture d'un courrier par lequel Mme Prost remercie la municipalité pour la rénovation d'un chemin forestier, et joint un chèque de 100 € dont elle souhaite que le maire l'attribue à une association touloudaise de son choix.

Dans l'impossibilité de choisir une association plutôt qu'une autre, le chèque sera donné au CCAS.

3) Point sur les travaux par Christian Audemard

- Les derniers travaux d'élargissement de la route des Freydières par la CCRC, entre Le Pinet et Peyrache, seront réalisés d'ici la fin de l'année.

- Pour la mise en place de la fibre optique, un local technique d'environ 20 m2 sera installé par Ardèche Drôme Numérique à côté de la salle polyvalente.

- Les travaux de remise en état des voies communales endommagées par l'entreprise Bouygues : seront effectués prochainement par celle-ci durant une quinzaine de jours.

- Les travaux de sécurisation de l'école élémentaire (rehausse de la clôture et changement du portail) : seront réalisés si possible aux vacances scolaires d'avril, la subvention attendue du FIPD ayant été récemment accordée par l'État.

4) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Vote du budget 2017 le 6 avril : avec 20 millions d'euros de crédits de fonctionnement et 18 millions d'investissement.

- Syndicat Rovaltain -Eco parc: sa dissolution annoncée est devenue effective.

- Compétence Plan local d'Urbanisme Intercommunal : sur les 13 communes membres 11 ont voté pour et 2 contre.

- Vice-présidence pour la commune de Champis : M. Gilbert Dejours (maire) démissionnaire, a laissé sa vice-présidence à M. Denis Dupin (1er adjoint)

5) Point sur Rhône Crussol Tourisme par Patrice Pommaret

- Vote du budget 2017 le 3 avril : avec 335000 € euros de crédits de fonctionnement et 90000 € d'investissement.

- Topoguide VTT : vendu 6 €, avec 15 fiches de circuits de randonnée dont 2 démarrent de Toulaud.

- Magazine téléchargeable sur le site internet.

- Organisation de l'éco-festival ZAZ les 8 et 9 juillet au théâtre de verdure de Crussol : avec des concerts et de nombreuses animations sur l'écologie, l'éducation, les circuits courts de production et la citoyenneté.

6) Manifestations pour le cinquantième anniversaire de Toulaud Sports

Dimanche 2 avril repas de tous les anciens joueurs à la salle polyvalente de Toulaud (déjà 130 inscrits)

A l'occasion du 3^{ème} anniversaire de l'élection de l'actuelle municipalité, monsieur le maire remercie pour leur participation et leur présence les conseillers municipaux, en particulier ceux de la liste initiale dite d'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h30.

La secrétaire de séance,
Marcelle DEYRES.

Le Maire,
Christophe CHANTRE.



